

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU VAR

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU
COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU VENDREDI 22 JANVIER 2016 À PIERREFEU-DU-VAR À 09H30

Date de la convocation : Le 15 janvier 2016

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 15

Présents : 11 (+ 1 représentant invité de la commune de Solliès-ville)

Pouvoirs : 0

Nombre des voix fixé par les statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau : 23

MEMBRES	VOIX
C.C.V.G. (Belgentier, La Farlède, Solliès-Pont, Solliès-Ville, Solliès-Toucas)	5
C.C.V.I. (Méounes les Montrieux)	1
CARNOULES	1
COLLOBRIERES	1
LA CRAU	2
CUERS	1
HYERES	8
PIERREFEU	1
PIGNANS	1
PUGET-VILLE	1
SIGNES	1
TOTAL	23

L'an deux mille seize et le vingt-deux janvier à neuf heures trente, les délégués désignés par les Communes membres, se sont réunis au siège du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau fixé par les statuts de ce dernier, sur convocation qui leur a été adressée le quinze janvier deux mille seize par le Président du Syndicat Mixte.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Patrick MARTINELLI - Commune de Pierrefeu-du-var, Madame Isabelle MONFORT - Commune d'Hyères, Monsieur Michel ARMANDI - Commune de Collobrières, Monsieur Joseph FABRIS - Commune de Signes, Monsieur Gérard PUVEREL - Commune de La Farlède (C.C.V.G.), Monsieur Paul PELLEGRINO - Commune de Puget-Ville, Madame Catherine DURAND - Commune de La Crau, Monsieur Jacques TENAILLON - Commune de Cuers, Monsieur Roger ANOT - Commune de Belgentier, Monsieur Philippe LAURERI - Commune de Solliès-Pont, Monsieur Alain BADOUR et Madame Laura DELPIANO - Commune de Solliès-Ville

POUVOIRS : 0

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur Gérard PUVEREL, à l'unanimité : 19 voix

Le Président, **Monsieur Patrick MARTINELLI** ouvre la séance.

POINT N°1 : PRÉPARATION DU BUDGET 2016
--

Monsieur Patrick MARTINELLI présente les documents distribués en séance. Il précise que les documents présentés sont issus d'une maquette budgétaire dont les chiffres sont amenés à évoluer sensiblement mais qu'il s'agit aujourd'hui de se mettre d'accord sur un mécanisme de financement des futurs travaux d'entretien des cours d'eau menés par le Syndicat. Les délégués syndicaux joueront un rôle de relai au sein de leur commune.

Les documents suivants sont présentés par le Président, **Monsieur Patrick MARTINELLI** :

- maquette budgétaire (compte administratif, charges en section de fonctionnement et charges en section d'investissement, clé de répartition des charges de fonctionnement hors prise en compte des travaux d'entretien)
- estimation du montant des travaux d'entretien des cours d'eau pour 5 ans et année par année (de l'année N1 à l'année N5) et commune par commune
- simulation d'une clé de répartition introduisant la notion de solidarité pour le financement des travaux sur la base des montants estimés pour l'année 2016 (année N1)
- mise en perspective des coûts et des capacités de financement des communes et simulation d'un scénario d'emprunt commune par commune.

Madame Isabelle MONFORT rappelle que les études engagées sont très chères. Elle craint qu'il existe des doublons dans les études menées. Elle précise que les études inscrites dans le PAPI d'intention représentent un volume financier conséquent. Elle est déçue de la manière dont a été menée la concertation sur le volet inondation.

Monsieur Michel ARMANDI précise qu'il est nécessaire de se concentrer sur les études qui sont indispensables à mener.

Monsieur Philippe LAURERI précise qu'il est important de regarder les actions qui pourraient être menées en interne.

Madame Isabelle MONFORT intervient sur la clé de répartition pour le financement des travaux d'entretien. Elle précise qu'il faudrait prendre en compte le linéaire de cours d'eau dans cette clé de répartition plutôt que l'association linéaire/population. Elle précise que chacun doit payer ses travaux.

Monsieur Patrick MARTINELLI précise que pour le mécanisme présenté, la clé de répartition actuelle a été utilisée avec une solidarité de 20%. Cependant, plusieurs clés de répartition prenant en compte d'autres critères, ont été testées. Elles sont présentées par Madame Châu TON :

- clé de répartition actuelle (population, surface du bassin versant par commune) : la population sera actualisée selon les derniers chiffres de recensement transmis par les communes
- test d'une clé de répartition reposant sur la population, la surface du bassin versant par commune, la surface urbanisée, le linéaire de cours d'eau pris en compte dans le

programme d'entretien (exemple de la clé de répartition utilisée par le Syndicat de l'Huveaune)

- test d'une clé de répartition reposant sur la population et le linéaire de cours d'eau pris en compte dans le programme d'entretien

- test d'une clé de répartition reposant sur le linéaire de cours d'eau pris en compte dans le programme d'entretien.

Madame Châu TON précise que la modification des critères n'influe qu'à la marge sur le montant des participations de chacune des communes hormis si l'on utilise que le critère linéaire de cours d'eau qui renforce la participation des très petites communes notamment. C'est pour cela que la clé de répartition actuelle a été proposée à l'étude.

Monsieur Michel ARMANDI demande quel est le montant de la solidarité pour les 5 ans ?

Monsieur Eric MEYNARD précise que la procédure des autorisations de programmes et crédits de paiement constitue une réponse permettant de mettre en œuvre la pluriannualité des investissements. Cette procédure permettra le lissage des dépenses d'investissement sur les 5 années.

Monsieur Patrick MARTINELLI précise qu'il est également proposé aux communes que le Syndicat puisse recourir à l'emprunt pour celles qui le souhaitent.

Monsieur Paul PELLEGRINO attire l'attention sur la Commune de Méounes les Montrieux pour laquelle même l'emprunt risque d'avoir un impact fort sur son budget.

Monsieur Patrick MARTINELLI précise que c'est le budget de la CCVI qui est considéré et non le budget de la commune de Méounes.

Madame Isabelle MONFORT précise que la commune d'Hyères finance déjà l'intégralité des travaux qui la concernent, représentant un montant de 8 000 000 d'euros de travaux sur le secteur du plan du pont. Elle précise que le recours à l'emprunt peut s'avérer utile.

<p align="center">N°01-2016 ADHÉSION AU SERVICE « MÉDECINE PRÉVENTIVE » DU CDG 83 - CONVENTION 2016 AVEC LE SMBVG</p>
--

Il est proposé de signer avec le Centre de Gestion du Var une convention pour adhérer au service de médecine préventive. Le coût unitaire de la visite est fixé à 80 €.

La convention prendrait effet au 1^{er} janvier 2016 et serait conclue pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2016. Une reconduction est possible par accord tacite, par période d'un an jusqu'au 31 décembre 2020.

**LE COMITÉ SYNDICAL,
LE PRÉSIDENT ENTENDU, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

À L'UNANIMITÉ : 19 voix pour

ADOPTE la proposition du Président

**N°02-2016 CONVENTION D'ADHÉSION DU SMBVG AU RÉGIME D'ASSURANCE
CHÔMAGE**

Il est proposé de signer avec l'URSSAF un contrat d'adhésion afin de garantir les agents non titulaires et non stagiaires qui pourraient intervenir pour le compte du SMBVG contre le risque de privation involontaire d'emploi. Les URSSAF sont les seules responsables des affiliations des établissements relevant du secteur public. Les contributions sont assises sur les rémunérations brutes servant de base au calcul des cotisations de sécurité sociale. A compter de l'adhésion, le SMBVG ne versera plus la contribution exceptionnelle de solidarité fixée à 1% au Fonds national de solidarité pour les agents non titulaires ou non stagiaires. Le contrat proposé serait conclu pour une durée de 6 ans.

**LE COMITÉ SYNDICAL,
LE PRÉSIDENT ENTENDU, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

À L'UNANIMITÉ : 19 voix pour

ADOPTE la proposition du Président

**N°03-2016 : AVENANT AU MARCHE POUR L'ELABORATION DU SAGE : DE L'ETAT
DES LIEUX AU CHOIX DE LA STRATEGIE**

**PROPOSITION TECHNIQUE ET FINANCIERE POUR LA PRECISION D'ELEMENTS RELEVANT DES
PHASES 1 A 4 DE L'ETUDE VOLUME PRELEVABLE**

Cette proposition fait suite aux discussions qui ont eu lieu lors de la réunion technique du 20 novembre 2015 au cours de laquelle un bilan des données disponibles et des choix méthodologiques à opérer a été réalisé. Les choix retenus par les personnes présentes impliquent un travail supplémentaire pour BRLi qui dépasse le cadre du marché initial. La première partie du devis présente une proposition technique et financière permettant de mettre en œuvre ces décisions. La deuxième partie du devis présente une option sur un sujet qui n'avait pas été tranché lors de la réunion: la possibilité d'un complément d'expertise hydrogéologique avec réalisation par la Ville d'Hyères et son prestataire d'une simulation en régime non influencé.

COMPLEMENTS SUR L'EVP DU GAPEAU – EAUX SUPERFICIELLES

Proposition technique

La demande formulée par les participants à la réunion est de disposer de chroniques de débits naturels mensuels sur la période d'étiage (juin-octobre), au moins pour

certains points intégrateurs du bassin versant, tout en limitant les moyens supplémentaires alloués.

Pour répondre à cette demande, nous proposons de déterminer les débits mensuels naturels quinquennaux secs au niveau des trois stations existant encore sur le bassin (Le Réal Martin à Pla Crau, le Gapeau à Solliès-Pont et le Gapeau à Hyères), ainsi qu'au niveau des stations sur le Réal Martin à Puget ville et le Réal Collobrier à Pierrefeu-du-Var. Ceci permettra de définir des volumes prélevables mensuels sur toute la période d'étiage au niveau de ces 4 points (sur un total de 12 points étudiés dans le cadre de l'EVP).

Les informations disponibles sur les QMNA5 au niveau des 12 points, permettront ensuite d'affiner les conclusions et de cibler les secteurs les plus concernés par les déficits.

On suivra pour cela les étapes suivantes :

- Les données de prélèvements seront revues, conformément aux décisions présentées précédemment dans le compte rendu de la réunion du 20 novembre 2015, à savoir
 - Prélèvements AEP : Travail complémentaire permettant de mensualiser les prélèvements ; prise en compte de la ressource prélevée (nappe/eau de surface) pour quantifier l'impact des prélèvements sur la ressource superficielle. (L'actualisation des données de prélèvements n'est pas prévue, les valeurs de l'étude SAFEGE seront utilisées).
 - Prélèvements industriel : estimation des prélèvements à partir des données disponibles auprès de l'Agence (volumes annuels prélevés et taux de retour). On considérera l'activité constante tout au long de l'année.
- Naturalisation des débits au niveau des trois stations hydrométriques encore en fonctionnement sur le bassin versant (le Gapeau à Solliès-Pont, le Gapeau à Hyères, le Réal Martin à La Crau).

On calculera au niveau des 3 stations les débits mensuels quinquennaux secs influencés (QM5 influencés), en utilisant les données mesurées sur la période 1971-2014.

Les débits seront naturalisés en utilisant les estimations de prélèvements (selon la formule $QM5 \text{ naturel} = QM5 \text{ influencé} + \text{prélèvements}$)

- Naturalisation des débits au niveau des stations sur le Réal Martin à Puget ville (en fonctionnement de 1969 à 1984) et sur le Réal Collobrier à Pierrefeu-du-Var (en fonctionnement de 1967 à 1994, une nouvelle station a été implantée en 2015 sur ce même site). Il semble intéressant d'étudier davantage ces données car (i) d'importants prélèvements agricoles ont lieu en amont et (ii) elles sont situées en amont de la plaine de Cuers où ont lieu d'importants échanges nappe-rivière. Afin d'être comparables aux résultats obtenus au niveau des autres points, il sera

nécessaire d'estimer des débits naturels mensuels quinquennaux secs sur une période équivalente à celle utilisée pour les 3 autres stations. Pour cela, il sera nécessaire de compléter la chronique disponible. On examinera 2 méthodes :

- Les corrélations des débits mesurés avec ceux des autres stations du bassin,
 - Les possibilités d'utilisation d'un modèle pluie-débit (on envisage l'utilisation du modèle GR2M, développé par l'IRSTEA et l'utilisation des données de précipitations et d'évapotranspiration de la station d'Hyères).
- Estimation des QMNA5 au niveau des 12 points de référence définis pour l'étude volume prélevable. On utilisera pour cela la méthode appliquée par SAFEGE, en actualisant les données de débit (intégration des données des années 2009 à 2014) et de prélèvements (compléments contenus dans le volet agricole de 2014 ainsi que ceux acquis dans le cadre de la présente étude (mensualisation des prélèvements AEP et prélèvements industriels).

Proposition financière

Tache	Ingénieur (600€/j)		Chef de projet (700 €/j)	
	Temps (jour)	Cout	Temps (jour)	Cout
<u>Précision sur les prélèvements AEP et Industriels,</u> <ul style="list-style-type: none"> - Collecte des données et remise en forme - Ré-affectation par sous-bassin versant - Répartition des prélèvements sur l'année pour estimer un volume mensuel de pointe - Prise en compte des informations sur l'impact des prélèvements souterrains sur les ressources superficielles. 	2	1200		
<u>Précisions sur l'estimation de la ressource</u> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse des données de pluie et de débit disponibles - Calcul de la ressource naturelle au droit des 3 stations hydrométriques en fonctionnement - Reconstitution des débits au niveau de l'ancienne station sur le Réal Martin à Pugetville et du Réal Collobrier à Pierrefeu. - Actualisation des valeurs de QMNA5 au 	8	4800		

niveau des 12 points étudiés (suite aux modifications sur les prélèvements, notamment l'intégration des données du volet agricole) - Rédaction pour la présentation des résultats				
Discussion sur les résultats / prise en compte de remarques	3	1800		
Relecture / contrôle qualité			1	700
TOTAL par intervenant	12	7800	1	700
TOTAL (€ H.T.)	8500			

OPTION : COMPLEMENTS SUR L'EVP DE LA NAPPE DU GAPEAU AVAL

La détermination des volumes prélevables en nappe, au droit des champs captants de la Ville d'Hyères, est basée sur le seul critère de maintien à distance du biseau salé 4 années sur 5. Or ce critère exclut deux questionnements importants :

1- Quels pourraient être les échanges nappe-rivière en régime non influencé ? Quels sont les exutoires naturels de la nappe ou quels sont les milieux que l'on prive d'eau lorsque l'on prélève de l'eau pour l'AEP ?

2- Quel est l'enjeu écologique sur le Gapeau aval, au niveau de Hyères et comment le quantifier ?

Concernant le point 2, il a été mentionné lors de la réunion le souhait de ne pas remettre en cause les débits biologiques déterminés lors des étapes précédentes de l'EVP. Il est donc proposé de ne pas creuser la question 2 et de s'en tenir aux éléments disponibles dans la documentation.

Pour répondre à la préoccupation 1, il est proposé un complément d'expertise hydrogéologique avec réalisation par la Ville d'Hyères et son prestataire d'une simulation en régime non influencé pour identifier les exutoires et la piézométrie naturels de la nappe, ainsi que les échanges nappe-rivière en régime non influencé.

Élément important concernant les délais

Il faudra prévoir un délai supplémentaire pour délivrer les VP compris entre 6 et 8 semaines.

Proposition financière

Tache	Expert hydrogéologue (700 €/j)	
	Temp s (jour)	Cout
Intégration des compléments d'expertise hydrogéologique apportés par la ville d'Hyères.	4	2 800€

Madame Isabelle MONFORT précise qu'il n'est pas nécessaire de faire un avenant au présent marché. Elle conteste les conclusions des phases 1 à 4 de l'étude des volumes prélevables.

Monsieur Philippe LAURERI précise qu'il ne faudrait pas que les conclusions des études poussent les communes à acheter de l'eau.

Monsieur Michel ARMANDI précise qu'il faut faire confiance aux techniciens quant au supplément d'études sur ce point. Il revient aux élus de fixer un cadre budgétaire à ne pas dépasser pour finaliser le SAGE. C'est aux élus d'être vigilant sur les coûts. Et c'est aux techniciens du Syndicat de faire en sorte dans leurs discussions avec les agences et autres services de l'état de veiller à tenir cet objectif. Par exemple en ne validant que les travaux et études indispensables (réglementaires et obligatoires). Quant au sujet des volumes prélevables, refuser le complément d'étude au motif que cela a été fait par SAFEGE en 2011, ne peut être entendu que si l'on démontre que le résultat attendu pour le SAGE peut être obtenu sans réaliser le complément.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12h00

Fait à Pierrefeu-du-var, le

Le Président,

Patrick MARTINELLI

